

# SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT OISE-ARONDE

## COMPTE RENDU du BUREAU de la CLE - SMOA / 17 juin 2010

*CLE : Commission Locale de l'Eau*

*SMOA : Syndicat Mixte Oise-Aronde*

Lieu : Salle Jean Legendre – Agglomération de la Région de Compiègne

*Siège de la Commission Locale de l'Eau*

**Syndicat Mixte Oise-Aronde**

**Place de l'Hôtel de ville**

**BP 10007**

**60 321 COMPIEGNE Cedex**

M. Coullaré remercie les membres du bureau d'être présents et procède à l'appel :

N°	NOM	ETABLISSEMENT	PRESENT ou REPRESENTE	Nbre. de vote
1	M. Philippe MARINI	Président de la CLE Sénateur-Maire de Compiègne	Représenté par M. COULLARE	0
2	M. Alain COULLARE	1 <sup>er</sup> vice-président de la CLE, Maire de Monceaux – CC. Pays d'Oise-et- d'Halatte	X	2
3	M. Didier LEDENT	2 <sup>ème</sup> vice-président de la CLE, Maire de Moyenneville – CC. Plateau Picard	X	1
4	M. Eric BERTRAND	3 <sup>ème</sup> vice-président de la CLE, Maire d'Armancourt – Agglo. Région Compiègne	X	1
5	M. Stanislas BARTHELEMY	Maire de Longueil-Sainte-Marie – CC. Plaine d'Estrées	X	1
6	M. Yves LEMAIRE	Maire de Conchy-les-Pots – CC. Pays des Sources	X	1
7	Mme. Michèle BOURBIER	Maire de Pierrefonds	excusée	0
8	M. Bruno LEDRAPPIER	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Aronde (SIAVA)	excusé	0
9	M. Jean-Luc BRACQUART	Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Oise	X	1
10	M. Marc PINEL	Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)	X	1
11	Mme. Valérie CALDERON		X excusée	
12	Mlle. Léa MOLINIE			
13	M. Thierry FRAYON	Entente Oise-Aisne	excusé	0
14	M. Thomas SCHWAB	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)	excusé	0
15	M. Laurent VERVIN	SAUR	X	1
16	M. Franck PIA	Chambre d'agriculture de l'Oise	excusé	0
17	M. Christophe THIEBAUT	Chambre d'agriculture de l'Oise	X	1
18	M. Jean-Pierre MARCHANDISE	Lyonnaise des Eaux	excusé	0
19	M. Bernard LACROIX	Directeur Général des Services Techniques de l'ARC	excusé	0
20	M. Fabien BLAIZE	Animateur de SAGE Oise-Aronde	X	0
<b>TOTAL</b>			<b>11</b>	<b>10</b>

Il a été convenu lors de la séance plénière du Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA) en date du 10 juin 2010 de joindre le bureau de la CLE et du SMOA.

Les points à l'ordre du jour sont :

1. Approbation du compte-rendu du Bureau de la CLE du 22 avril 2010
2. Compatibilité du PLU de Vignemont avec les orientations du SAGE
3. Avis sur le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau concernant la création d'un bassin de stockage à Francières par la Société Agricole de Francières
4. Point sur l'état d'avancement de la mise en place du contrat global du SAGE

### **1. Approbation du compte-rendu du Bureau de la CLE du 22 avril 2010**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **2. Compatibilité du PLU de Vignemont avec les orientations du SAGE**

M. Bracquart demande que des emplacements réservés soient prévus dans le PLU de Vignemont afin d'envisager la maîtrise des eaux pluviales.

L'avis sur la compatibilité du PLU de Vignemont, remis en annexe 1, est approuvé à l'unanimité.

### **3. Avis sur le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau concernant la création d'un bassin de stockage à Francières par la Société Agricole de Francières**

M. Bracquart demande que les restrictions d'irrigation à partir du bassin de stockage soient aussi volumétriques en plus des horaires à respecter.

Il est demandé la mise en place d'un compteur au niveau de la pompe de reprise pour quantifier les pertes d'eau.

L'avis sur le dossier de déclaration déposé par la Société Agricole de Francières et remis en annexe 2 est approuvé à l'unanimité.

### **4. Point sur l'état d'avancement de la mise en place du contrat global du SAGE**

Mme Calderon rappelle que les actions sont inscrites au contrat global lorsque les projets répondent à l'ensemble des critères qui sont les suivants :

- S'inscrire dans les objectifs du SAGE ;
- S'inscrire dans le programme des aides des partenaires financiers ;
- Avoir un impact notable pour l'atteinte du bon état global des milieux aquatiques demandé par la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE).

Le programme de mesures du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie (<http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=6163>) présente les principales actions à mettre en œuvre pour un montant global de 56 Millions d'euros pour le territoire Oise-Aronde.

M. Blaize précise que ce contrat global est la transcription opérationnelle des actions identifiées dans le SAGE Oise-Aronde, ce qui permet d'avoir une lisibilité, à moyen terme (5 ans), des objectifs à atteindre. D'autre part, l'intérêt pour les maîtres d'ouvrage d'être inscrits dans le contrat global est de s'assurer, en priorité, des financements auprès des partenaires et notamment de l'AESN.

Il est rappelé qu'un projet inscrit au contrat global devra tout de même faire l'objet d'une demande de subventions auprès des partenaires financiers. **Le SMOA n'instruit pas les aides pour le compte des financeurs et n'est pas un organisme qui délivre des subventions.** Il coordonne les actions des maîtres d'ouvrage à l'échelle du périmètre du SAGE Oise-Aronde.

Les projets non retenus pourront bénéficier d'un financement hors contrat après dépôt d'un dossier de demande de subventions auprès des partenaires qu'ils analyseront au cas par cas, toutefois ces projets ne seront pas prioritaires.

Pour rappel, 30% des maîtres d'ouvrage avaient répondu suite à l'appel à projets pour un total de 77 projets reçus.

Plusieurs réunions se sont tenues avec les maîtres d'ouvrage suite au dernier bureau en date du 22 avril dernier. Les maîtres d'ouvrage rencontrés sont :

- Chambre d'agriculture de l'Oise (20/05/10)
- Communauté de Communes du Liancourtois (CCL) (21/05/10)
- Syndicat des marais de Sacy (27/05/10)
- Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) (07/06/10)
- Syndicat des rus forestiers (14/06/10)
- Fédération de l'Oise des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FOAAPPMA) (14/06/10)
- Office National des Forêts (ONF) (14/06/10)

L'AESN était présente à chacune de ces réunions qui avaient pour objet de préciser les projets et d'affiner les montants estimatifs.

Il est convenu que certaines actions ne seront pas chiffrées pour le moment puisqu'il faut attendre d'avoir le résultat des études pour annoncer un montant de travaux (ex : mise en œuvre de travaux dans le cadre des schémas directeurs d'alimentation en eau potable). Une

fois ces études réalisées, le contrat pourra être amendé à mi-parcours pour intégrer ces estimatifs financiers.

Enfin, les projets qui démarrent en 2010 ne seront pas pris en compte dans le contrat global puisque celui-ci débute en 2011.

A partir de ce travail, une première analyse permet d'identifier les projets pouvant être retenus et non retenus au contrat global. Le montant estimatif des projets retenus serait d'environ 51 Millions d'euros. Il est signalé que ce montant constitue un ordre de grandeur et le programme d'actions doit continuer d'être affiné jusqu'à la signature du contrat global prévue à la fin de l'année.

Les maîtres d'ouvrage seront avertis si leur projet est retenu ou non par un courrier qui pourrait être cosigné entre SMOA et AESN.

M. Thiébaud demande si les maîtres d'ouvrage tiendront leurs engagements ?

Mme Calderon répond qu'il sera demandé une délibération pour chaque maître d'ouvrage afin qu'il s'engage sur leur projet.

M. Bertrand indique que certains projets n'ont pas été déposés puisque l'AESN et les autres partenaires comme l'Entente Oise-Aisne ne financent pas la maîtrise des ruissellements ou l'assainissement des eaux pluviales.

M. Blaize indique que l'AESN peut financer la partie « étude » sur les ruissellements lorsqu'il y a une prise en compte de l'impact sur les milieux aquatiques mais pas la partie « travaux ». L'Entente Oise-Aisne n'a pas d'aides financières sur cette thématique pour le moment.

Mme Calderon fait savoir qu'il faut faire remonter cette demande auprès de la direction de l'AESN pour une éventuelle prise en compte dans le Xème programme de l'AESN qui débutera en 2012.

Une note de présentation (annexe 3) est proposée aux membres du bureau. Cette note récapitule le diagnostic du SAGE, l'état, les objectifs de qualité des milieux aquatiques, les enjeux du territoire, les mesures, les acteurs et l'enveloppe prévisionnelle du contrat. Cette note sera transmise à la Commission des aides de l'AESN début octobre pour avertir officiellement celle-ci de la préparation du contrat global.

**Les membres du bureau approuvent cette note de présentation en précisant bien que le montant annoncé est un ordre de grandeur.**

La signature étant prévu pour la fin de l'année, le contrat définitif pourra être passé à la Commission des aides de décembre et être opérationnel pour le début de l'année 2011.

Les prochaines étapes sont :

- Informer les maîtres d'ouvrage de l'inscription ou non de leur projet au contrat global ;
- Etablir précisément le programme d'actions en concertation avec les maîtres d'ouvrage ;
- Rencontrer le Conseil Général et le Conseil Régional.

Il pourrait être organisé une Commission Locale de l'Eau (CLE) et un comité syndical début octobre.

En l'absence d'autres questions, M. Coullaré remercie les participants et lève la séance.

## **ANNEXE 1**

**AVIS 004.2010**

Bureau de la Commission Locale de l'Eau Oise-Aronde du 17 juin 2010

---

Rapporteur : Monsieur Alain COULLARE

Dans le cadre de l'association à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), Monsieur Serge GREUGNY, Maire de Vignemont, a transmis pour avis le projet de PLU par courrier en date du 29 avril 2010 conformément à l'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme. Le Conseil Municipal a arrêté le projet de PLU par délibération en date du 12 avril 2010.

La commune de Vignemont se situe en limite nord du bassin versant Oise-Aronde, elle est comprise dans le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Oise-Aronde selon l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2001. Il est rappelé que le SAGE Oise-Aronde est mis en œuvre par arrêté préfectoral du 08 juin 2009. Les documents d'urbanisme doivent être rendus compatibles dans un délai de trois ans avec celui-ci à compter de la date d'approbation selon l'article L. 123-1 du code de l'Urbanisme.

### **Eau potable :**

La commune de Vignemont fait partie du SIAEP de Margny-sur-Matz et l'alimentation en eau des nouvelles constructions sera assuré par un branchement sur le réseau public.

### **Assainissement :**

La commune a approuvé un zonage d'assainissement collectif en date 8 décembre 2005. Actuellement l'assainissement est autonome et environ 30% des installations ne répondent pas aux normes. La zone à urbaniser (2AU) est subordonnée à la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif.

### **Ruissellement :**

Il est indiqué que le territoire communal est soumis à des risques de ruissellements et de coulées de boues compte tenu de la topographie et de la nature du sol. L'exutoire des eaux de ruissellements est l'Aronde pour la partie sud. Les axes de ruissellements sont localisés et cartographiés.

Il est prévu de subordonner les secteurs de développement urbain présentant des risques hydrauliques potentiels à des études de sols complémentaires avant toute urbanisation notamment pour le lieu-dit « les Prés d'Osiers » qui est classé en zone N (naturelle).

### **Eaux pluviales :**

Le règlement indique que les eaux pluviales doivent être dirigées vers un dispositif de traitement si elles ne peuvent être évacuées sans inconvénient en milieu naturel ou vers le réseau public (canalisation, caniveau, fossé, ...) pour les zones U (urbaines), AU (à urbaniser). Actuellement, il n'existe pas ce type de dispositifs, les eaux pluviales sont acheminées vers les talwegs dont l'exutoire pour la partie sud est l'Aronde.

### **Milieu naturel :**

Le territoire communal ne fait pas l'objet de reconnaissance environnementale de type ZNIEFF, Natura 2000 ou Zones à Dominantes Humides (ZDH). Les corridors écologiques sont cartographiés et non impactés par l'urbanisation existantes ou futures ce qui est compatible avec l'orientation RIV-AQUA. 2d du SAGE « Préserver les continuités écologiques majeures (biocorridors), en particulier celles liées aux vallées.

### **Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur Alain COULLARÉ,

Et après en avoir délibéré,

**EMET un avis favorable** sous réserve de prévoir des emplacements réservés pour assurer la collecte, le stockage et traitement éventuel des eaux pluviales avant rejet vers le milieu récepteur et de préciser qui sera le gestionnaire de l'entretien de ces aménagements afin d'être en conformité avec l'objectif du SAGE Oise-Aronde de « Réduire les flux de pollutions dès leur origine, quelle que soit leur source » (RIV-POLL).

## ANNEXE 2

AVIS 005.2010

Bureau de la Commission Locale de l'Eau Oise-Aronde du 17 juin 2010

---

Rapporteur : Monsieur Alain COULLARÉ

Par courrier en date du 12 mai 2010, la Direction Départementale des Territoires de l'Oise (DDT) sollicite l'avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) sur la création d'un bassin de stockage à Francières. Ce projet est déposé par la société agricole de Francières.

Ce bassin tampon d'une dimension de 3 050 m<sup>2</sup> sera alimenté par surverse d'un premier bassin existant qui est lui-même alimenté par un prélèvement d'eau dans la Somme d'Or (affluent rive gauche de l'Aronde), situé à Gournay-sur-Aronde et d'une capacité de pompage autorisée de 150 m<sup>3</sup>/h selon l'arrêté préfectoral du 09 avril 1998. Le volume de stockage de ce nouveau bassin est de 15 250 m<sup>3</sup>.

L'objectif du bassin tampon supplémentaire est d'assurer une réserve de sécurité aux opérations d'irrigation puisque le point de prélèvement d'eau est relié au bassin par une canalisation longue de 4km sujette à des ruptures régulières. Le premier bassin tampon n'offre qu'une réserve d'environ 5 heures alors que le nouveau bassin permettra une autonomie de 5 jours.

L'usage projeté est l'irrigation de 80 ha de cultures légumières par an et la période de prélèvement s'étend de juin à août. Le remplissage n'aura lieu qu'une fois au cours de la vie du bassin tampon, celui-ci restant en eau toute l'année.

**Considérant** le classement du bassin de l'Aronde en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) traduisant une insuffisance autre qu'exceptionnelle des ressources en eau par rapport aux besoins et en situation de déséquilibre quasi permanent ;

**Considérant** que l'étude sur la modélisation de la nappe de Craie Picarde est en cours afin de définir une gestion volumétrique et un partage de la ressource entre catégories d'utilisateurs et que le volume du bassin d'irrigation devra être pris en compte dans le volume à répartir ;

**Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau,**

Entendu le rapport présenté par Monsieur Alain COULLARÉ,

Et après en avoir délibéré,

**EMET un avis favorable**

**DEMANDE**

- que l'alimentation du bassin de stockage soit soumise aux mêmes restrictions horaires d'irrigation en période de sécheresse ;

- que l'irrigation à partir du bassin de stockage soit soumise aux mêmes restrictions horaires et volumétrique en période de sécheresse que pour l'irrigation directe à partir d'un captage en eau de surface ou souterraine ;
- qu'un compteur soit installé au niveau de la pompe de reprise au niveau du bassin d'irrigation ;
- que les agents chargés de la police de l'eau puissent accéder à tout moment sur le site d'implantation de la prise d'eau, d'arrivée dans le bassin et de reprise.

## ANNEXE 3

### NOTE DE PRESENTATION CONTRAT GLOBAL POUR L'EAU DU BASSIN VERSANT OISE-ARONDE

#### INTRODUCTION

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin Oise-Aronde est approuvé par arrêté préfectoral depuis le 08 juin 2009.

Le Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA) travaille aujourd'hui à la transcription opérationnelle des orientations et dispositions définies dans le SAGE et s'engage dans une démarche de contrat global pour l'eau.

Afin de recenser les projets sur le territoire liés à la gestion de l'eau un appel à projets a été lancé auprès de l'ensemble des maîtres d'ouvrage du SAGE entre le 15 novembre 2009 et le 15 mars 2010. Ces projets serviront de base de travail à l'élaboration du programme d'actions.

Cette note présente le territoire et les pressions de pollution du bassin versant ainsi que les enjeux et objectifs du prochain programme d'actions du contrat global pour l'Eau.

#### 1. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

##### 1.1 - PRESENTATION DU TERRITOIRE

Le périmètre du contrat correspond au périmètre du SAGE Oise-Aronde arrêté par le Préfet de l'Oise le 16 octobre 2001. Il regroupe 89 communes pour un territoire de 716 km<sup>2</sup>. Le bassin Oise-Aronde est situé entièrement en région Picardie dans le département de l'Oise.

Trois secteurs se distinguent nettement sur le bassin versant :

- Un secteur à dominante agricole, correspondant au Plateau Picard et la Plaine d'Estrées (nord et centre du bassin) traversé par l'Aronde ;
- Un secteur à dominante boisée, correspondant aux massifs de la forêt d'Halatte et de la forêt de Compiègne. Ces massifs forestiers sont situés dans la partie sud et sud-est du bassin traversée par l'Oise.
- Des zones urbanisées notamment le long de l'Oise avec par exemple l'agglomération de la Région de Compiègne.

##### 1.2 - PRESSIONS DU TERRITOIRE

###### Pression domestique

Pour le bassin de l'Oise, les pressions domestiques sont importantes compte tenu de la forte concentration de population. Un diagnostic du système d'assainissement de Choisy-au-Bac a été réalisé afin d'entreprendre des travaux de réhabilitation et celui de Clairoix est prévu. Les travaux de reconstruction des stations d'épuration de Longueil-Sainte-Marie et Chevières débiteront prochainement.

Les pressions domestiques sur le bassin de l'Aronde s'exercent notamment au niveau de la Payelle (affluent rive droite de l'Aronde). Les 3 stations (Estrées Saint Denis, Rémy et Lachelle) ont des capacités épuratoires insuffisantes. Un projet d'assainissement collectif suite aux diagnostics est attendu.

### Pression agricole

La zone d'étude est un des bassins d'irrigation et le dernier secteur producteur de légumes du département. Il s'y développe une agriculture sous contrat nécessairement irriguée pour garantir un approvisionnement régulier et atteindre les niveaux de qualité requis par les industriels.

La superficie agricole utilisée(SAU) occupe environ 53% de la superficie totale du bassin versant et regroupe 450 agriculteurs. Presque la totalité de la SAU (96%) correspond à des terres labourables donc dévolues aux cultures (56% en céréales, 17% betteraves,...)

### Pression industrielle et artisanale

L'activité industrielle est un secteur très développée en particulier dans la vallée d'Oise notamment au niveau de l'Agglomération de la Région de Compiègne. 57 industries ou autres établissements ont été recensés. La moitié d'entre eux sont raccordés à une station d'épuration et l'autre moitié rejettent directement dans le milieu aquatique. Les rejets sont principalement importants dans l'Oise.

## 1.3 - ETAT/OBJECTIFS DU MILIEU NATUREL

### Masses d'eaux superficielles :

Le territoire comprend un linéaire total de cours d'eau égal à 298 km dont 3 masses d'eaux grands cours d'eaux et 8 masses d'eaux petits cours d'eaux (carte en annexe 1).

Nom de la masse d'eau *	Code de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Etat actuel		Objectifs d'état					
			Ecologique	Chimique	Global		Ecologique		Chimique	
					Etat	Délai	Etat	Délai	Etat	Délai
Aronde de sa source au confluent de l'Oise (exclu)	FRHR188	naturelle	moyen	mauvais	Bon état	2021	Bon état	2021	Bon état	2021
Payelle	FRHR188-H0365000	naturelle	mauvais	mauvais	Bon état	2021	Bon état	2021	Bon état	2021
Somme d'Or	FRHR188-H0362000	naturelle	mauvais	mauvais	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015
Oise du confluent de l'Aisne (exclu) au confluent du Thérain (exclu)	FRHR216C	fortement modifiée	médiocre	mauvais	Bon potentiel	2021	Bon potentiel	2015	Bon état	2021
Planchettes, des (ru)	FRHR216C-H2005000	naturelle	bon	inconnu	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015
Goderu, du (ru)	FRHR216C-H2007000	naturelle	moyen	inconnu	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015
Roucanne, de (ru)	FRHR216C-H2042000	naturelle	moyen	mauvais	Bon état	2021	Bon état	2015	Bon état	2021
Fossé Traxin (ruisseau)	FRHR216C-H2044000	naturelle	médiocre	mauvais	Bon état	2021	Bon état	2021	Bon état	2021
Frette, la (rivière)	FRHR216C-H2045000	naturelle	inconnu	mauvais	Bon état	2015	Bon état	2015	Bon état	2015
Une partie de l'Aisne du confluent de la Vesle (exclu) au confluent de l'Oise (exclu)	FRHR211	fortement modifiée	médiocre	mauvais	Bon potentiel	2021	Bon potentiel	2021	Bon état	2021
Berne, de (ru)	FRHR211-H1684000	naturelle	médiocre	inconnu	Bon état	2021	Bon état	2015	Bon état	2021

### Masses d'eaux souterraines :

Le territoire comprend 4 masses d'eau souterraines (carte en annexe 2).

Nom de la ME	Code de la ME	Obj. Etat global	Echéance	Obj. Etat chimique			Obj. Etat quantitatif	
				Obj. qual	délai	Param. du risque de non atteinte du bon état	Obj. Quant.	délai
Alluvions de l'Oise	3002	Bon état	2021	Bon état chimique	2021	Pest	Bon état	2015
Eocène du Valois	3104	Bon état	2015	Bon état chimique	2015	N03, Pest.	Bon état	2015
Lutétien – Yprésien du Soissonnais - Laonnois	3106	Bon état	2021	Bon état chimique	2021	N03, Pest.	Bon état	2015
Craie Picarde	3205	Bon état	2021	Bon état chimique	2021	N03, Pest.	Bon état	2015

## 1.4 - LE MILIEU AQUATIQUE

### Appréciation générale de la qualité des cours d'eau

La qualité physico-chimique est globalement bonne sur l'**Aronde** sauf pour les nitrates.

Les eaux de **la Payelle** sont altérées pour plusieurs paramètres (MES, nitrates, phosphores, etc.) suite aux dysfonctionnements des stations d'épuration, à la proportion d'assainissement non collectif potentiellement non-conformes ainsi qu'aux ruissellements des produits utilisés par l'agriculture.

La qualité physico-chimique de **l'Oise et de l'Aisne** est passable avec comme paramètre déclassant les nitrates. Ces problèmes de qualité proviennent de la qualité des eaux entrant dans le bassin versant, de la concentration importante des industries dans la vallée et des rejets de quantités d'eaux pluviales non traitées.

### Etat physique et hydromorphologie des cours d'eau

L'**Aronde** est un cours d'eau perché sur certains endroits, dévié de son lit mineur à l'époque des moulins. Les opérations de curage ont surcreusé et endigué le lit diminuant les connections avec les zones humides associées et accroissant les risques d'inondations en aval sur les zones les plus urbanisées (Bienville, Coudun, Clairoix). La qualité des habitats est assez moyenne sur l'ensemble du linéaire. D'autre part, il existe des obstacles à la libre circulation des sédiments et poissons (anciens vannages) sur ce cours d'eau classé en première catégorie piscicole (rivière à truite).

**L'Oise et l'Aisne** sont des cours d'eau navigués, fortement modifiés mais classés comme axes migrateurs. Les barrages en cours de reconstruction par VNF notamment Venette vont être équipé de passe à poissons. Les rus forestiers ainsi que les affluents sud de l'Oise ne sont pas suivis régulièrement mais leur état est généralement dégradé en raison des problèmes de colmatage (Berne et Planchettes), de pollutions, de dénaturation du lit et des berges.

## 1.5 - L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La nappe la plus affectée par les nitrates et les produits phytosanitaires est la **nappe de la Craie** et elle constitue la principale ressource pour les prélèvements en eau potable. La tendance générale sur ce secteur est à un accroissement régulier et généralisé des teneurs en nitrates. Dans la partie nord du bassin versant, les teneurs en nitrates sont élevés, généralement supérieures à 25 mg/l. Dans la partie sud, la nappe est recouverte par des formations tertiaires qui la protègent des pollutions diffuses.

La liste et carte des captages dégradés par les nitrates et/ou les produits phytosanitaires sont présentés en annexe 3. Sur les 20 captages dégradés, 4 sont classés Grenelle, les autres sont SDAGE 3 et 4.

## 2. ENJEUX DU TERRITOIRE/ OBJECTIF DU CONTRAT/MESURES ET ACTEURS PRESENTIS

### 2.1 - METHODOLOGIE

Sur la base du diagnostic du SAGE et en cohérence avec les programmes de mesure du SDAGE, le contenu des actions du contrat sera bâti autour des 8 objectifs généraux du SAGE Oise-Aronde :

- Maîtriser les étiages ;
- Améliorer la connaissance des rivières et des milieux aquatiques et compléter leur suivi ;
- Réduire les flux de pollution dès leur origine, quelle que soit leur source ;
- Restaurer et préserver les fonctionnalités et la biodiversité des rivières et des milieux aquatiques ;
- Sécuriser l'alimentation en eau potable ;
- Maîtriser les risques de pollution des eaux liés par la présence de sites industriels pollués et assimilés ainsi que par les substances "prioritaires" ;
- Maîtriser les inondations et limiter les phénomènes de ruissellements ;
- Préserver, restaurer et valoriser les paysages et le patrimoine historique et culturel lié à l'eau.

Les enjeux et objectifs par masses d'eau sont présentés en annexe 4.

## **2.2 - ELEMENTS REMARQUABLES DU CONTRAT**

### Animation

Le périmètre du SAGE Oise-Aronde prend en compte une partie du territoire de la Communauté de Communes du Pays des Sources (CCPS) et de la Communauté de Communes du Plateau Picard (CCPP) où il existe déjà des contrats territoriaux avec une animation. Ces contrats arrivent à échéance à la fin de l'année 2010 et le bilan se fera en 2011.

En ce qui concerne, le contrat global Oise-Aronde il est convenu qu'une animation principale pourrait être assurée par le SMOA avec une animation associée au niveau de la CCPS et CCPP.

### Maitriser les étiages

Cette thématique correspond à la gestion quantitative de la ressource en eau sur le bassin versant. Actuellement, une modélisation du fonctionnement de la nappe de la Craie Picarde (3205) est en cours et doit aboutir à des règles de gestion volumétrique. Dans la continuité de ce travail, le SMOA étudie les possibilités d'utiliser des ressources et/ou des techniques alternatives pour l'eau potable et l'irrigation afin de diminuer les pressions quantitatives qui s'exercent notamment sur le bassin de l'Aronde récemment classé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE).

La Chambre d'agriculture de l'Oise souhaite s'inscrire dans le programme d'actions en menant des actions de formation des irrigants, de prospection et d'appropriation d'innovation.

## **2.3 - SIGNATAIRES ET ECHEANCIER**

Les signataires prévus pour ce contrat sont :

- Le Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA) porteuse de l'animation principale,
- L'Agglomération de la Région de Compiègne, les Communautés de communes du Plateau Picard, du Pays des Sources, du Liancourtois ;
- La Fédération de l'Oise des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, et l'Office Nationale des Forêts
- La Chambre d'agriculture, la Chambre du Commerce et de l'Industrie de l'Oise, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- Les syndicats de rivière.

Pour les financeurs signataires : l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'Entente Oise-Aisne, le Conseil Régional de Picardie.

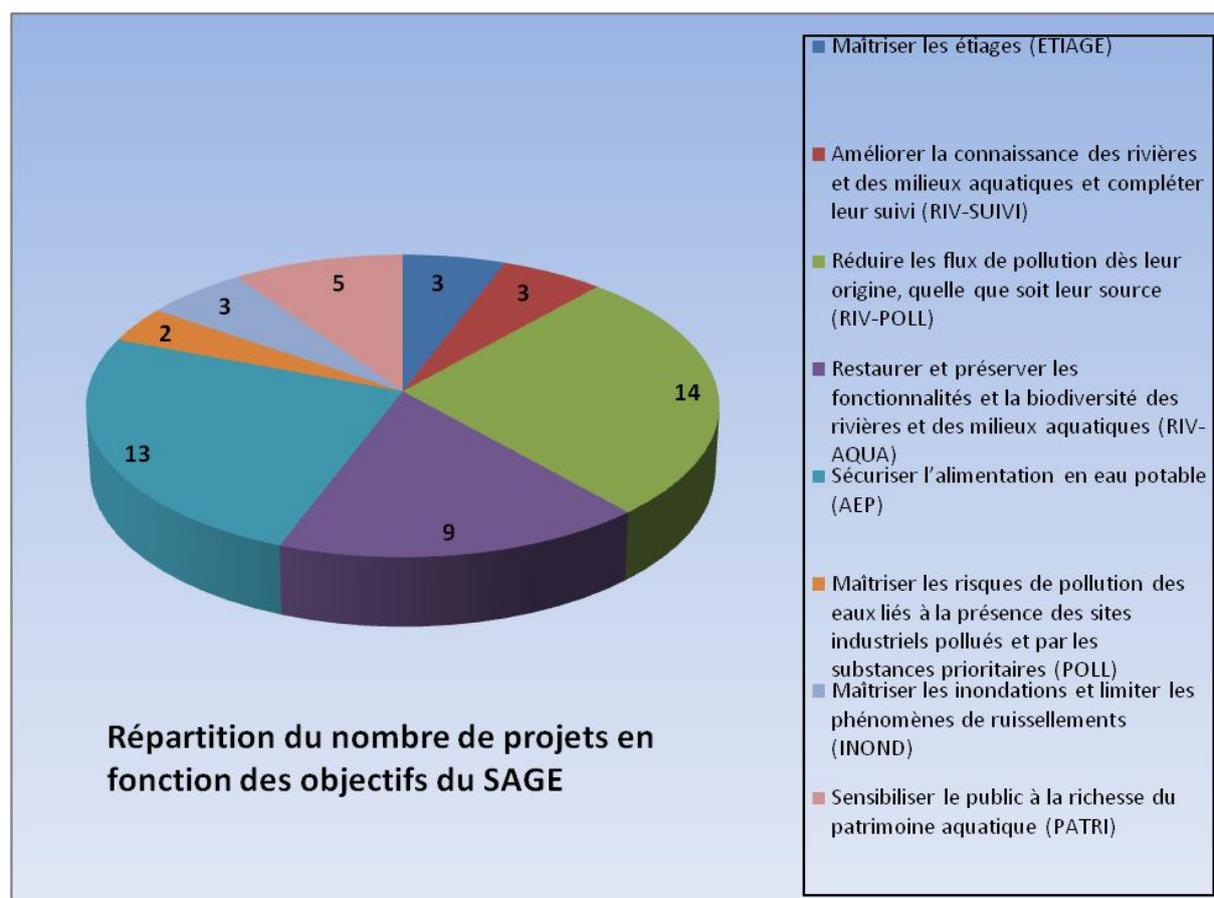
La présentation du contrat global avec plans d'action, échéanciers et coûts est prévue à la commission des aides de décembre 2010.

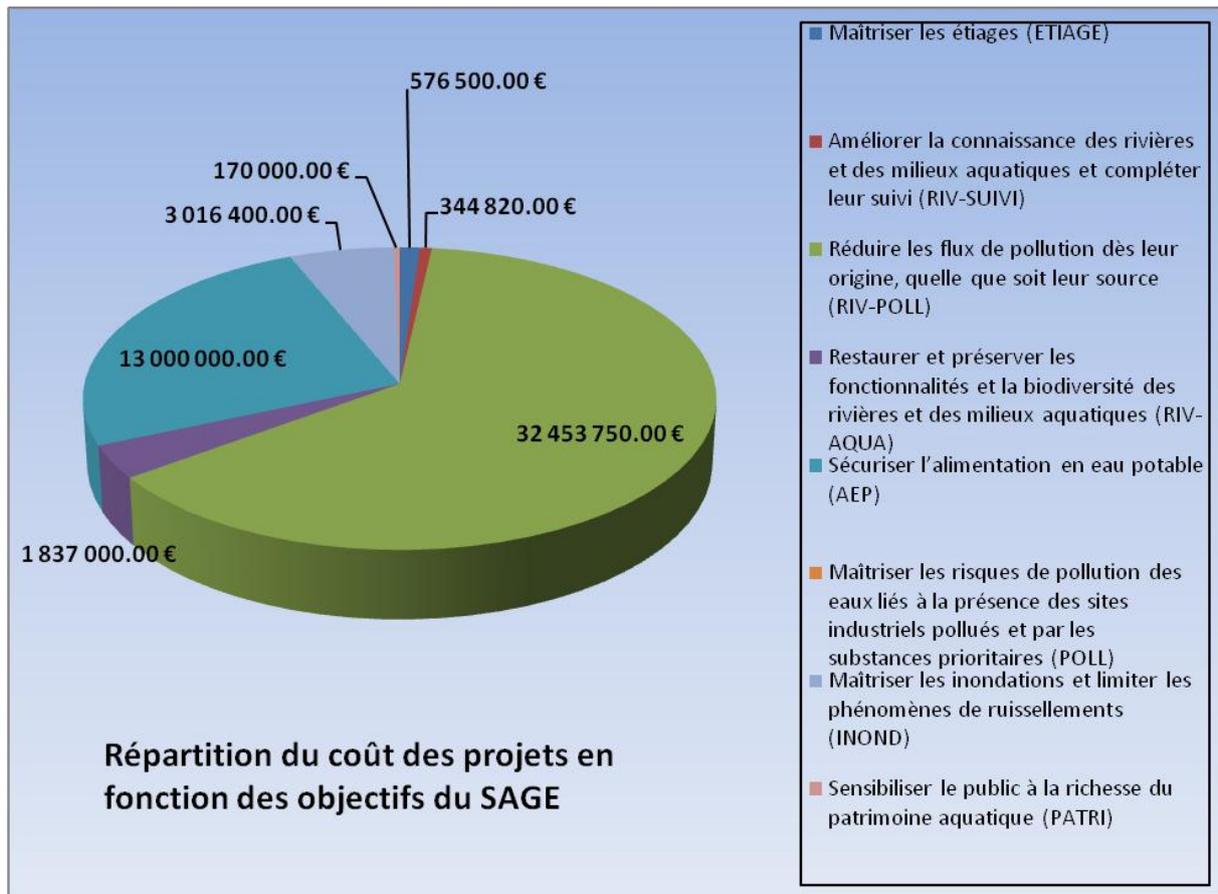
## **2.4 - ENVELOPPE PREVISIONNELLE DU CONTRAT**

Les volets du contrat sont définis en fonction des objectifs identifiés dans le SAGE Oise-Aronde. Le montant global du programme d'actions est arrondi à 51 millions d'euros HT.

Il est indiqué que ce montant constitue un ordre de grandeur, le programme d'actions sera précisé avec les maîtres d'ouvrage jusqu'à la signature du contrat prévue pour la fin de l'année. De plus, les maîtres d'ouvrage devront prendre une délibération pour montrer leur engagement à réaliser leur projet et s'inscrire au contrat.

Objectifs	Nombre de projets	Coût en €
Maîtriser les étiages (ETIAGE)	3	576 500.00 €
Améliorer la connaissance des rivières et des milieux aquatiques et compléter leur suivi (RIV-SUIVI)	3	344 820.00 €
Réduire les flux de pollution dès leur origine, quelle que soit leur source (RIV-POLL)	14	32 453 750.00 €
Restaurer et préserver les fonctionnalités et la biodiversité des rivières et des milieux aquatiques (RIV-AQUA)	9	1 837 000.00 €
Sécuriser l'alimentation en eau potable (AEP)	13	13 000 000.00 €
Maîtriser les risques de pollution des eaux liés à la présence des sites industriels pollués et par les substances prioritaires (POLL)	2	0.00 €
Maîtriser les inondations et limiter les phénomènes de ruissellements (INOND)	3	3 016 400.00 €
Sensibiliser le public à la richesse du patrimoine aquatique (PATRI)	5	170 000.00 €
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>51 398 470.00 €</b>



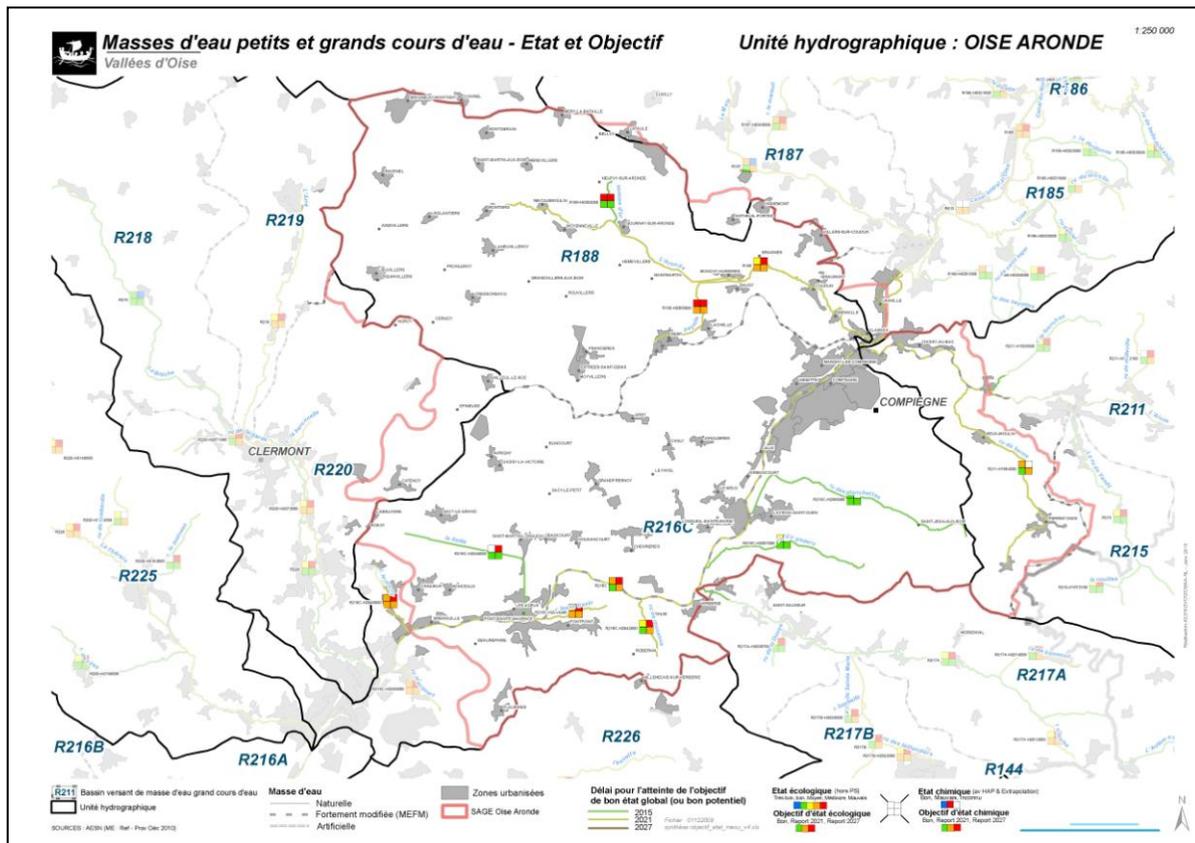


### 3. PROPOSITION DE VALIDATION

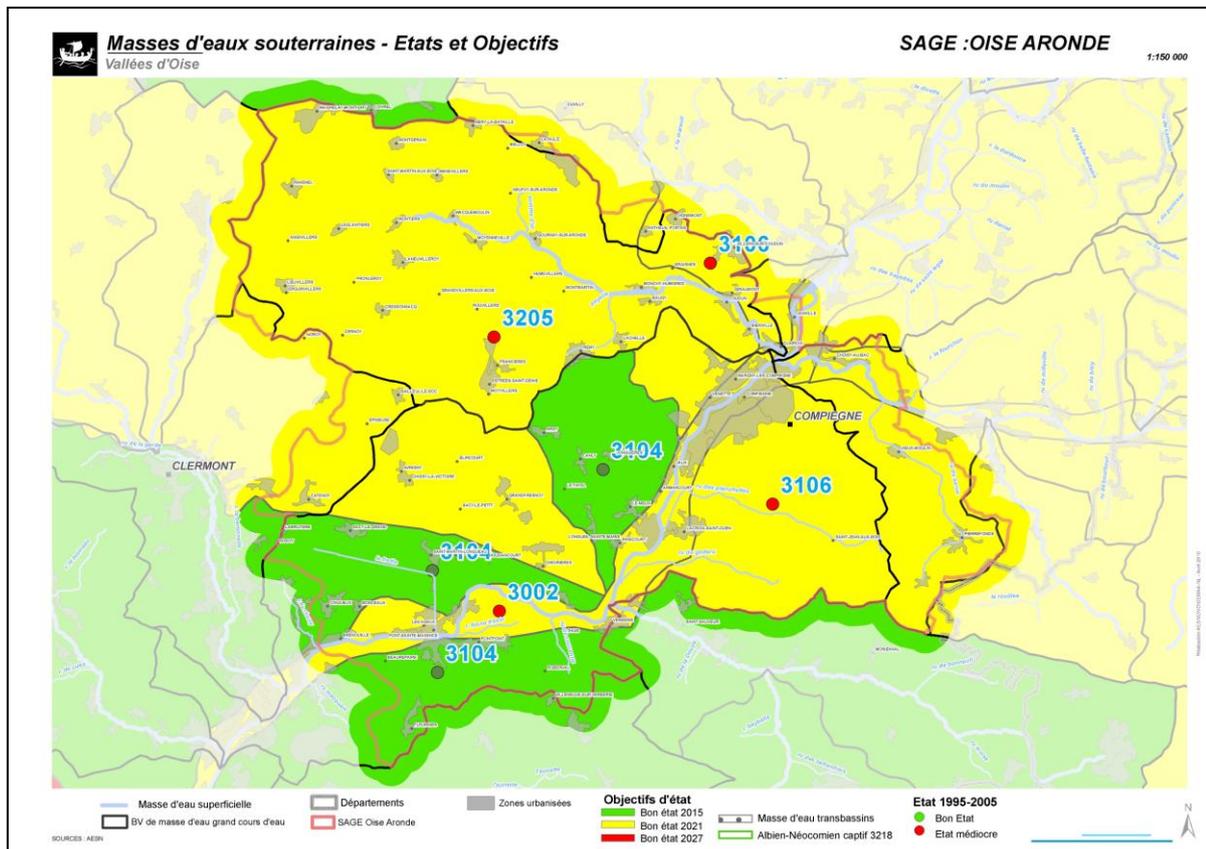
Il est proposé à la commission de valider :

- le périmètre de ce projet ;
- l'ordre de grandeur prévisionnel du futur contrat et ses priorités considérant qu'il participe de façon importante et cohérente aux objectifs de la DCE, du SDAGE, du SAGE et du PTAP ;
- la structure porteuse de l'animation principale et la cosignature des partenaires sollicités.

ANNEXE 1 : Communes et qualité des masses d'eau superficielles du bassin versant Oise Aronde

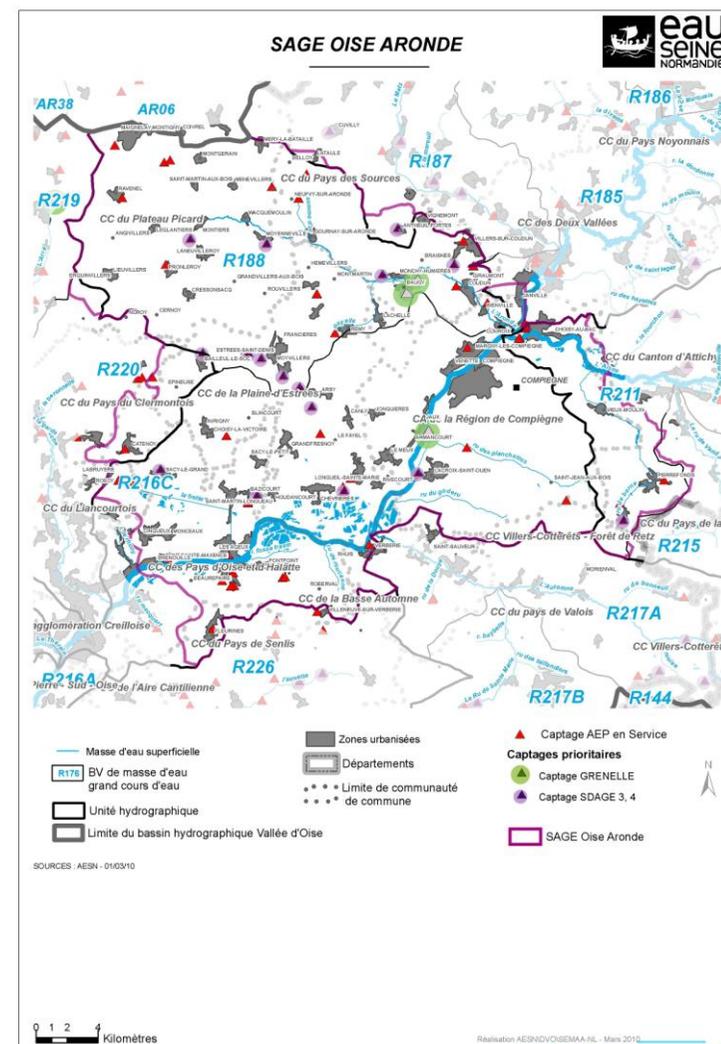


ANNEXE 2 : Communes et qualité des masses d'eau souterraines du bassin versant Oise Aronde



ANNEXE 3 : CAPTAGES DEGRADES PAR LES NITRATES ET/OU LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Code bss	Commune	Captage Nom	Préleveur	Exploitant	Classement SDAGE
01045X0001	Sacy-le-Grand	Sacy-le-Grand	Commune	LDE	4
01046X0009	Bazicourt	Bazicourt P1 (cressonnière)	SIAEP de Saint Martin Longueau	Régie	3
01043X0073	Baugy	Baugy F1	Agglo. Compiègne	SAUR	Grenelle
01043X0074	Baugy	Baugy F2	Agglo. Compiègne	SAUR	Grenelle
01047X0239	LaCroix-Saint-Ouen	Les Hospices 2	Agglo. Compiègne	SAUR	Grenelle
01047X0240	LaCroix-Saint-Ouen	Les Hospices 1	Agglo. Compiègne	SAUR	Grenelle
01047X0233	Longueil-Sainte-Marie	Longueil-Sainte-Marie F2	SIAEP de Longueil Sainte Marie	SAUR	4
01046X0068	Arsy	Arsy F2	Commune	LDE	4
01046X0122	Arsy	Arsy	Commune	LDE	4
01042X0066	Moyvillers	Moyvillers	Commune	SAUR	4
01044X0160	Villers-sur-Coudun	Villers-sur-Coudun (la Couture)	Commune	SAUR	4
01043X0005	Antheuil-Portes	Antheuil-Portes	Commune	SAUR	4
01041X0002	Bailleul-le-Soc	Bailleul-le-Soc	Commune	SAUR	4
01042X0055	Estrées-Saint-Denis	Puits communal	Commune	Régie	4
01042X0094	Estrées-Saint-Denis	La vallée galante F1	Commune	Régie	4
01042X0096	Estrées-Saint-Denis	La vallée galante F2	Commune	Régie	4
01055X0064	Pierrefonds	Puits de Palesnes	Commune	SEAO	4
01041X0029	Laneuvilleroy	Laneuvilleroy	SIAEP de Laneuvilleroy - Montiers	LDE	4
01042X0002	Moyenneville	Moyenneville	SIAEP de Moyenneville - Wacquemoulin	Régie	4
01043X0022	Monchy-Humières	Monchy-Humières	SIVOM de Monchy-Humières	Régie	4



#### ANNEXE 4 : TABLEAU ENJEUX / OBJECTIFS PAR MASSES D'EAU

MASSES D'EAU	OBJECTIFS	MESURES
Eocène du Valois (3104) Craie picarde (3205) Lutécien Yprésien du Soissonnais Laonnois (3106) Alluvions de l'Oise (3002)	Sécuriser l'alimentation en eau potable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place les périmètres de protection pour les captages</li> <li>• Réaliser/actualiser les schémas directeur d'alimentation en eau potable</li> <li>• Réaliser les études de bassins d'alimentation des captages prioritaires</li> <li>• Mettre en place/poursuivre le programme d'actions issu des études BAC</li> </ul>
	Maîtriser les étiages	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modéliser le fonctionnement de la nappe de la Craie Picarde et établir un partage de la ressource (en cours)</li> <li>• Compléter le dispositif de suivi des débits et niveaux de nappe notamment sur l'Aronde.</li> <li>• Réaliser des économies d'eau en étudiant les possibilités d'utiliser des ressources et/ou des techniques alternatives pour l'irrigation et l'eau potable.</li> </ul>
R216C (Oise)  R211(Aisne aval)  R188 (Aronde)	Améliorer la connaissance des rivières et des milieux aquatiques et compléter leur suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une campagne de mesures de la qualité de l'eau en fin de contrat</li> <li>• Réaliser un inventaire complet des zones humides sur toute l'unité hydrographique (en cours)</li> <li>• Réaliser un diagnostic complet de l'état physique (hydromorphologie)</li> </ul>
	Réduire les flux de pollution dès leur origine, quelle que soit leur source	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les rejets liés à l'assainissement collectif en période de pluie (agglomération de la Région de Compiègne)</li> <li>• Réaliser les études diagnostiques (réseaux et stations) pour réaliser des travaux de réhabilitation</li> <li>• Créer une station d'épuration intercommunale entre Estrées-Saint-Denis, Rémy et Lachelle</li> <li>• Réaliser un diagnostic des installations ANC pour mettre en oeuvre des travaux de réhabilitation prioritaires</li> <li>• Mettre en place une démarche ciblée de réduction des flux polluants sur les sites industriels et artisanaux</li> <li>• Mettre en place des aménagements et des dispositifs permettant de maîtriser et de traiter les eaux pluviales en milieu urbain, périurbain et sur les sites industriels (techniques alternatives)</li> </ul>
	Restaurer et préserver les fonctionnalités et la biodiversité des rivières et des milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser les opérations de restauration qui résulteront des études hydromorphologiques</li> <li>• Restaurer la libre circulation des sédiments et de la faune sur les cours d'eau</li> <li>• Créer/restaurer des frayères</li> <li>• Réhabiliter les fonctionnalités des zones humides par la mise en place d'un programme d'actions</li> </ul>
	Maîtriser les risques de pollution des eaux liés par la présence de sites industriels pollués et assimilés ainsi que par les substances "prioritaires"	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eliminer les substances prioritaires dangereuses dans les rejets</li> <li>• Réduire les émissions de substances prioritaires</li> </ul>
	Maîtriser les inondations et limiter les phénomènes de ruissellements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser les eaux pluviales à l'échelle locale dans les secteurs urbains et périurbains</li> <li>• Réactualiser / réaliser les études hydrauliques générales ou locales (par sous bassin versant)</li> <li>• Aménager les bassins versants en privilégiant les techniques d'hydraulique douce</li> </ul>
	Préserver, restaurer et valoriser les paysages et le patrimoine historique et culturel lié à l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer une communication autour des actions entreprises</li> <li>• Mettre en place des classes d'eau</li> </ul>

